

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUSLITGES
DU 23 FÉVRIER 2024 À 20 HEURES 30**

Étaient présents :

Mr Jean-Luc DRUSSEL, Maire
Mr Jérôme MICHELON, 1er Adjoint au Maire
Mr Pascal MAUPOMÉ, Conseiller Municipal
Mr Laurent SANSOT, Conseiller Municipal
Mr Alain RISSE, Conseiller Municipal
Mr Francis DESCAT, Conseiller Municipal

Excusée :

Mme Arlette SANSOT

Avait donné pouvoir :

Mme Arlette SANSOT donne pouvoir à Mr Jean-Luc DRUSSEL

Mr Jérôme MICHELON est nommé **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24/01/2024 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire présente les nouveaux termes de la convention BVT du Centre De Gestion 32.

A l'unanimité des suffrages exprimés : Le renouvellement de la convention BVT est validé.

Affaire n° 2 : Règlement de formation collectivités – de 50 Agents

Rapporteur Le Maire : Mr le Maire présente le nouveau règlement de formation mis à jour en décembre 2023 par la Comité Social Territorial.

A l'unanimité des suffrages exprimés : Le nouveau règlement de Formation est accepté.

Affaire n° 3 : Référent Déontologique (Élus)

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire présente la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologique de l'élu local mise en place par le CDG 32. Comme la commune adhère déjà au BINDOC, un avenant à cette convention nous permet de bénéficier de cette assistance

A l'unanimité des suffrages exprimés : Le règlement et l'avenant proposés par le CDG 32 sont acceptés.

Affaire n°4 : Référent Urbanisme

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Comité de Pilotage est mis en place par la Charte de gouvernance du PLUi et qu'il nous est demandé de choisir un Élu référent.

A l'unanimité des suffrages exprimés : Mme Arlette SANSOT est nommée Référente urbanisme

Affaire n°5 : Remboursement Caution (Logement communal)

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire présente l'état des lieux du logement communal vu la demande de fin de bail de l'ancienne locataire ;

Il propose le remboursement de la caution

A l'Unanimité des suffrages exprimés : Le remboursement de la caution est validé.

Affaire n°6 : Diagnostic technique (Logement communal)

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un Diagnostic de Performance Énergétique avant de relouer le logement communal.

Il présente 2 devis :

SARL ADEXPERT d'un montant de 335 € TTC

DIAGAMTER d'un montant de 391 € TTC

A l'unanimité des suffrages exprimés : Le devis de la SARL ADEXPERT a été approuvé.

Affaire n°7 : Plafond Salle de bain (Logement communal)

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est utile de refaire le plafond du logement communal.

Il présente le devis de la société COLOR PLAK32 d'un montant TTC de 345 €

A l'unanimité des suffrages exprimés : Le devis a été validé.

Affaire n°8 : Location du Logement communal

Rapporteur Mr le Maire : Mr le Maire présente 2 dossiers de demande de location

A la majorité des suffrages exprimés : Le dossier de Mme COSSET a été retenu.

Pour : 5

Contre : 2

Le Maire,



Le secrétaire de séance

